



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2023

DÉLIBÉRATION
N° 2023-02-DEL-180

OBJET :
INTERCOMMUNALITÉ
– PRÉSENTATION DU
RAPPORT D'ACTIVITÉS
ANNUEL DU
SYNDICAT
INTERCOMMUNAL À
VOCATIONS
MULTIPLES DE SAINT-
GERMAIN-EN-LAYE
(SIVOM) ADOPTÉ EN
2022

RAPPORTEUR :
M. LE MAIRE

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/
REPRESENTES : 33

VOTANTS : 33

Le 29 mars 2023 à 19h00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 23 mars 2023.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL à Madame Catherine EVANO,
Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN,
Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES,
Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST,
Madame Paméla BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON,
Monsieur Hassan AHSSAKOU à Madame Sophie KERIGNARD,
Monsieur Fernando MENDES à Madame Bérengère VOILLOT,

EXCUSÉ(S) :

...

ABSENT(S) :

...



OBJET : INTERCOMMUNALITE – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATIONS MULTIPLES DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (SIVOM) ADOPTE EN 2022

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Rapport annuel du Syndicat intercommunal à vocations multiples de Saint-Germain-en-Laye (SIVOM) adopte en 2022,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire de communiquer aux membres du Conseil municipal les rapports annuels d'activité des syndicats intercommunaux auxquels la Commune appartient et aux membres du Conseil municipal de prendre acte de cette communication,

CONSIDÉRANT que le Rapport annuel du Syndicat intercommunal à vocations multiples de Saint-Germain-en-Laye a été communiqué aux membres du Conseil municipal,

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré **à l'unanimité**,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : DE PRENDRE ACTE de la communication du Rapport annuel du Syndicat intercommunal à vocations multiples de Saint-Germain-en-Laye (SIVOM) aux membres du Conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>